



AIDE-MÉMOIRE
DU QUATORZIEME COMITE CONJOINT DE MISE EN ŒUVRE (CCM)
DE L'ACCORD DE PARTENARIAT VOLONTAIRE (APV-FLEGT)
ENTRE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO ET L'UNION EUROPÉENNE

Brazzaville, les 24 et 25 novembre 2021

Conformément à l'Article 19 de l'Accord de Partenariat Volontaire pour l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (APV-FLEGT) entre l'Union européenne (UE) et la République du Congo, les deux parties ont tenu leur quatorzième réunion du Comité Conjoint de Mise en Œuvre (CCM), les mercredi 24 et jeudi 25 novembre 2021, dans la salle de conférence du Ministère de l'Économie Forestière à Brazzaville, sous la coprésidence de Madame Rosalie MATONDO, Ministre de l'Économie Forestière, et de son Excellence Monsieur Giacomo DURAZZO, Ambassadeur de l'Union européenne en République du Congo.

L'objectif de cette réunion était de faire le point de la mise en œuvre de l'APV-FLEGT depuis le précédent CCM, organisé en juin 2021, et d'orienter le travail pour 2022.

Ce CCM s'est déroulé en deux segments, à savoir (i) la session technique du mercredi 24 novembre 2021 et (ii) la session politique du jeudi 25 novembre 2021.

La liste des participants au CCM 14 est jointe en annexe.

Le présent aide-mémoire récapitule les points saillants des présentations et discussions, les recommandations formulées et les engagements pris par le 14^{ème} CCM.

Zr n



Partie # 1 : État d'avancement de la mise en œuvre de l'APV / Suivi du Plan de Travail Annuel (PTA)

1.1 Outils de mise en œuvre de l'APV

Suivi de la mise en œuvre du PTA 2021 et des recommandations des précédents CCM

Le CCM a pris note de la performance dans la réalisation des recommandations des précédents CCM, ainsi que des activités du Plan de Travail Annuel (PTA) 2021. 30 % des recommandations ont été réalisées et 31 % sont en cours de réalisation. Le bilan de la mise en œuvre des recommandations est présenté en annexe. Quant aux sous-activités du PTA, 30% ont été réalisées et 55 % sont en cours de réalisation.

La Partie européenne a réitéré son souhait d'être associée à l'élaboration de la présentation du suivi du PTA et des recommandations des précédents CCM. La Partie congolaise a proposé la tenue d'une réunion bilatérale post CCM pour clarifier cette question.

Le CCM acte la reconduction des recommandations en cours de réalisation et non réalisées des précédents comités, auxquelles seront ajoutées celles du présent CCM. La Partie congolaise a insisté sur la nécessité d'améliorer la performance dans la mise en œuvre des recommandations des précédents CCM. Elle a interpellé les parties prenantes à redoubler d'efforts pour produire des résultats satisfaisants. Elle a insisté sur la nécessité de définir les sources de financement à mobiliser pour la mise en œuvre des activités. L'absence de progrès significatifs pourrait remettre en cause la fréquence semestrielle des CCM.

Le CCM acte que le PTA 2022 devra être préparé et validé en Groupe de Travail Conjoint élargi, en décembre 2021, avec l'implication effective de tous les groupes d'acteurs. En outre, un suivi mensuel sera instauré et les contributeurs seront tenus de justifier du retard ou de la bonne mise en œuvre des activités dont la responsabilité leur incombe.

Le CCM a déploré la non-transmission par le Ministère en charge des Finances de ses éventuels commentaires sur le projet d'Arrêté conjoint portant composition et fonctionnement de la Coordination permanente du Comité interministériel pour la mobilisation des fonds et le suivi du Système de Vérification de la Légalité (SVL).

Recommandations :

1. Elaborer, en Groupe de Travail Conjoint (GTC) élargi, le plan de travail annuel (PTA) 2022 en décembre 2021 (responsable : GTC élargi).
2. Identifier les sources de financement à mobiliser pour la mise en oeuvre des activités du PTA 2022, pour obtenir un plan de travail annuel budgétisé (PTAB) (responsable : GTC).

1.2 Opérationnalisation du SVL

Etat d'avancement du déploiement des modules du Système Informatisé de Vérification de la Légalité (SIVL) en République du Congo et perspectives


2



Des formations à destination des utilisateurs SIVL des administrations déconcentrées à savoir les Directions Départementales de l'Economie Forestière (DDEF) et les autres Directions Départementales (DD) et des entreprises forestières, relatives aux modules Gestion des comptes, Fiscalité et Légalité, et sous-module Infractions et Permis spécial ont été dispensées. Deux DDEF et huit entreprises restent à former.

Une estimation des coûts de la mise en service des modules légalité et traçabilité a été présentée.

Le CCM prend note que le plan de mise en service du module Fiscalité a été élaboré et validé en GTC n°80 en octobre 2021. L'état de financement de ce plan a été présenté en CCM. Ce dernier ne prend pas en compte les coûts liés aux infrastructures. En outre, le coût de mise en service du module Légalité a été estimé à 20,6 millions de Francs CFA tandis que celui du module Traçabilité, prochain module à déployer, a été estimé à 503,5 millions de Francs CFA.

L'importance de la coordination interministérielle a, de nouveau, été soulevée.

La Partie européenne a appelé la Partie congolaise, notamment les trois Ministères impliqués (Ministère de l'Economie Forestière (MEF), Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public (MFBPP) et le Ministère de l'Economie, du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale (MEPSIR)) à diligenter urgemment la publication de l'Arrêté conjoint portant composition et fonctionnement de la Coordination permanente du Comité interministériel pour la mobilisation des fonds et le suivi du SVL, dossier en souffrance (cf recommandation n°2 du CCM 12). La Partie européenne a formulé sa disponibilité pour appuyer la publication de l'Arrêté conjoint, notamment par un plaidoyer auprès du Premier Ministre.

Plan de mise en service du module « Fiscalité » du SIVL

Le CCM a acté l'élaboration et la validation du plan de mise en service du module Fiscalité lors du GTC n°80 du 8 octobre 2021, dont la période de mise en œuvre s'étend d'octobre à décembre 2021.

Le CCM a pris note de la responsabilité conjointe, partagée entre le MEF d'où est issue l'équipe métier, et le MFBPP d'où est issue l'équipe technique, dans la mise en œuvre de ce plan.

La Coopération britannique a souligné la nécessité de renforcer la collaboration aux plans politiques et techniques entre le MEF et MFBPP.

La Partie européenne a regretté l'absence de synthèse sur les financements nécessaires pour la mise en œuvre de ce plan, afin de permettre au CCM de visualiser de manière exhaustive les dépenses attendues (celles dont le financement est déjà sécurisé et celles dont les financements sont à mobiliser). De même, elle note qu'il n'y a eu aucune donnée quant au respect du chronogramme agréé. Elle s'est interrogée sur la date de mise en service effective du module fiscalité, tout en rappelant la recommandation n°4 du CCM 12 qui indiquait mars 2021, et a souligné l'espoir que représente l'engagement y relatif pris par le Gouvernement auprès du Fonds Monétaire International (FMI).



Recommandation :

3. Mettre en œuvre le plan de mise en service du module Fiscalité, tel que validé en Groupe de Travail Conjoint n°80 le 8 octobre 2021 (responsables : MEF, MFBPP).

1.3 Performance du SVL

Résultats du Programme d'Accompagnement au Changement Organisationnel (PACO) pour la mise en œuvre du Plan de Changement Organisationnel (PCO)

Le CCM a été informé des progrès réalisés dans le cadre du PACO, notamment sur la réorganisation des DDEF et de la Direction Générale de l'Economie Forestière (DGEF).

Le CCM a pris note du postulat du PACO qui s'inscrit en droite ligne avec celui du processus APV-FLEGT, appelant aux changements opérationnel, technique, juridique mais également organisationnel.

Le représentant de la Coopération britannique a relevé la nécessité d'optimiser les faibles moyens disponibles pour réaliser les contrôles afin de pérenniser les résultats du programme.

La Partie européenne a remercié la Coopération britannique pour son soutien à la mise en œuvre du processus APV-FLEGT, à travers cet appui stratégique. Elle a soutenu la suggestion proposée par le présentateur portant sur le renouvellement des cadres appelés à faire valoir leurs droits à la retraite et la désignation de nouveaux responsables aux postes vacants.

Recommandation :

4. Procéder au renouvellement des cadres ayant atteint l'âge de la retraite et à la désignation de nouveaux responsables aux postes vacants au sein des DDEF et de la DGEF (responsable : MEF).

Etat des lieux et perspectives de résolution des demandes d'actions correctives (DAC) formulées par l'Auditeur Indépendant du Système (AIS)

Le programme FAO-UE-FLEGT a soutenu l'Inspection Générale des Services de l'Economie Forestière (IGSEF) et la Cellule de Légalité Forestière et de Traçabilité (CLFT), dans la mise en œuvre des plans d'action de résolution des DAC émises par l'AIS, et la coordination avec les administrations déconcentrées de l'Etat.

Le CCM prend note des résultats obtenus à la suite de la réalisation des deux audits internes, à savoir que, (i) les DDEF visitées se sont améliorées (Niari, Lékoumou, Cuvette-Ouest, Sangha), (ii) la DGEF n'a pas été auditée une seconde fois, donc la marge de progression n'est pas connue, et (iii) la CLFT a été auditée à deux reprises, mais aucune progression n'a été notée.

La pertinence de la mise en œuvre des plans de résolution des DAC a été débattue et réitérée.

Le CCM a pris note que la majorité des DAC repose sur le fait que les DDEF n'effectuent pas régulièrement les contrôles prévus dans la Loi. Le soutien du PACO aux DDEF en termes de coaching pour les demandes de financement des missions de contrôle de premier niveau a donc été salué. Le suivi de ses impacts devra être assuré.

4



Recommandation :

5. Mobiliser les fonds pour la réalisation des contrôles de premier niveau par les DDEF prévus par la Loi (responsable : MEF).

Présentation relative aux avancées sur le corpus juridique : conclusions de l'étude sur le régime de partage de production et perspectives quant aux avant-projets de textes d'application du Code forestier

Il a été rappelé que cette présentation avait pour vocation d'informer les Parties sur les résultats de l'étude relative au partage de production dans le secteur forestier, commanditée par le MEF, auprès du bureau d'études Forêt Ressources Management ingénierie (FRMi) et ce, conformément aux instructions de Madame la Ministre de l'Economie Forestière données lors du CCM 13.

L'objectif de ladite étude était de préciser les modalités d'application du régime de partage de production prévu par la Loi portant Code forestier, devant faire l'objet d'une Loi-cadre. Les deux scénarii proposés ont été présentés, à savoir (i) le scénario Parc à Bois « PàB », prévoyant un partage de production avec des concessionnaires industriels et la vente aux industriels non concessionnaires sur parc à bois et (ii) le scénario Sur Pied « SP » comprenant le partage de production sur pied et la vente sur parc à bois. Il a également été rappelé l'interdiction de l'exportation des grumes à partir de janvier 2023.

Le CCM a pris note que le groupe multi-acteurs, constitué par la note de service n°252/MEF/CAB-CAJ du 4 octobre 2021, travaillera sur l'élaboration des textes d'application de la Loi 33-2020 du 8 juillet 2020 portant Code forestier et sur l'avant-projet de Loi-cadre portant partage de production dans le secteur forestier. A cet effet, les avant-projets de textes initiés par le Ministère de l'Economie Forestière et le rapport de l'étude sur le partage de production seront partagés aux membres du groupe multi-acteurs.

Recommandation :

6. Mettre à la disposition des membres du groupe multi-acteurs les avant-projets de textes initiés par le Ministère de l'Economie Forestière et le rapport de l'étude sur le partage de production (responsable : MEF).

1.4 Communication et informations rendues publiques

Feuille de route pour la rédaction du Rapport Annuel Conjoint 2021

L'élaboration du Rapport Annuel Conjoint est placée sous la responsabilité de la Direction de la Communication et de la Vulgarisation (DCV), avec le soutien de l'équipe de rédaction composée du Point Focal APV-FLEGT, de la Délégation de l'Union européenne et du Facilitateur FLEGT.

Le CCM a validé le canevas du rapport présenté et les responsables désignés pour la rédaction de chacune des parties. Selon la feuille de route, les responsables devront soumettre leur contribution au plus tard le 18 janvier 2022, le rapport fera l'objet d'une validation par échange de lettres du CCM en mai 2022 et enfin, il devra être disponible pour le CCM 15 de juin 2022.



Recommandation :

7. Respecter les délais de la feuille de route pour la rédaction du Rapport Annuel Conjoint 2021, le valider par échange de lettres et le rendre disponible au plus tard pour le CCM 15 (responsable : DCV).

Partie # 2 : Autres sujets pertinents

Proposition de contribution du Programme AFD-UE-FLEGT à la poursuite de la mise en œuvre de l'APV-FLEGT en République du Congo

L'Union européenne a consenti à un nouvel appui de 24 millions d'euros pour appuyer la poursuite de la mise en œuvre des APV dans huit pays cibles, dont la République du Congo. Elle a délégué la gestion de ces fonds à l'Agence Française de Développement (AFD).

Ce programme AFD-UE-FLEGT est axé sur un support institutionnel et un appui aux autres parties prenantes, telles que les organisations de la société civile et le secteur privé.

En République du Congo, l'identification des activités s'est effectuée sur la base du Plan quinquennal de mise en œuvre de l'Accord 2018-2022, et la concertation avec les parties prenantes. Le CCM a acté la priorisation des activités et le chronogramme proposés.

Marché domestique, une composante de l'APV-FLEGT en République du Congo

Il a été rappelé aux Parties que l'Accord prend en compte le marché domestique. Il a été indiqué en outre que le permis d'exploitation domestique, nouveau titre d'exploitation, a été ajouté par la Loi 33-2020 du 8 juillet 2020 portant Code forestier, aux sources d'approvisionnement existantes. Le texte d'application y relatif doit être élaboré. Une réflexion est à mener sur le dispositif à mettre en place pour la prise en compte effective du marché domestique, qui pourrait comporter (i) la formation des acteurs, (ii) la promotion du dialogue public - privé sectoriel, (iii) l'interprofession des acteurs du secteur bois et (iv) la mise en place d'un mécanisme de collecte de données.

La Partie européenne a réitéré sa pleine disponibilité pour appuyer les efforts de la Partie congolaise à la mise en place de ce dispositif de prise en compte effective du marché domestique. Pour cela, elle mobilise déjà des moyens à travers l'Institut Européen de la Forêt (EFI) ou encore le Programme de renforcement des capacités commerciales et entrepreneuriales - Phase II (PRCCE II). La Partie congolaise souhaite qu'une réflexion soit menée sur l'approvisionnement du marché domestique en bois légal, car à ce jour, malgré la forte demande, les sources ne sont pas sûres. Elle a invité l'ATIBT à se joindre à cette réflexion.

Recommandation :

8. Mener une réflexion sur l'approvisionnement du marché domestique en bois légal (responsable : DVRF).


6



Présentation des résultats de l'étude « APV-FLEGT 2.0 : réponses à la consultation de la Commission européenne (CE) et options pour l'avenir »

Cette étude a permis de faciliter la représentation des voix non-européennes à la consultation publique de la Commission européenne sur le bilan de santé du FLEGT et du Règlement Bois de l'Union européenne (RBUE). Les impacts de la contribution des processus APV-FLEGT à la création d'un environnement favorable pour un secteur forestier plus durable sur les plans écologique, social et économique ont été rappelés. De même, la compatibilité entre le FLEGT et la réglementation européenne de lutte contre la déforestation, a été abordée dans l'étude ainsi que les défis posés aux APV-FLEGT et les options de réforme.

Intervention sur la proposition de nouveau Règlement de l'UE pour enrayer la déforestation importée par la Directrice Pacte Vert et Agenda numérique de la Direction Générale des partenariats internationaux (DG INTPA)

La Partie européenne a indiqué avoir entendu les préoccupations des parties prenantes à l'Accord sur les récentes évolutions au sein de l'UE dans ses politiques pour les forêts et contre la déforestation. Ces politiques sont au cœur de sa détermination à devenir le premier continent au monde climatiquement neutre d'ici 2050, mais aussi à contribuer à des tels niveaux d'ambition à l'échelle mondiale. Pour cela, elle a indiqué vouloir renforcer son travail avec ses partenaires, y compris par des partenariats dans le secteur forestier. Les APV demeurent, et vont demeurer, en tant qu'outil. Leur mise en œuvre effective, par la délivrance des autorisations FLEGT, doit rester notre but commun et notre priorité. Mais la boîte à outils de l'Union européenne s'agrandit avec la proposition de règlement pour enrayer la déforestation importée, adoptée par la Commission européenne la semaine passée. Les citoyens européens sont formels: ils ne veulent plus acheter de produits ayant contribué à la déforestation ou la dégradation des forêts.

Cette nouvelle proposition apporte des changements importants, notamment (i) en plus du bois et des produits dérivés concernés par la législation actuelle avec le Règlement bois de l'UE, une série de produits agricoles seront aussi concernés dans le futur. Dans un premier temps, l'huile de palme, le cacao, le café, le soja et le bœuf, (ii) les opérateurs qui souhaiteront importer ces produits sur le marché européen devront, comme actuellement pour le bois, faire preuve d'une diligence raisonnée, (iii) le niveau de détail qui sera exigé aux opérateurs dans le cadre de la diligence raisonnée dépendra du niveau de risque de déforestation et dégradation forestière dans le pays d'origine des produits. Ce niveau de risque tiendra compte du taux de déforestation mais également de l'engagement du pays pour lutter contre la déforestation (au travers de la législation ou de pénalités), (iv) les autorisations FLEGT continueront d'être une preuve de la légalité du bois, en ligne avec la Loi du pays de production, et donc les opérateurs n'auront pas à exercer de diligence raisonnée pour la légalité. En revanche, ils devront assurer une diligence raisonnée sur les critères de durabilité. Pour ces raisons, l'engagement du Congo dans un processus APV ne peut être que bénéfique dans le cadre de l'évaluation du niveau de risque car cela montre déjà une volonté forte du pays à gérer durablement ses forêts, les autorisations FLEGT seront automatiquement reconnues par le nouveau règlement. Cela représentera une différence de poids pour les importateurs sur le marché européen. La Partie européenne a ainsi encouragé la République du



**Accord de Partenariat Volontaire FLEGT entre
la République du Congo et l'Union européenne**



Congo à poursuivre sa dynamique et même à redoubler d'efforts pour atteindre, dans les meilleurs délais, le stade de l'émission des autorisations FLEGT.

Il a été rappelé que la proposition de Règlement de la Commission européenne pour enrayer la déforestation importée n'entrera en vigueur qu'une fois débattue, voir adaptée, et finalement adoptée par le Conseil des Ministres des États membres et le Parlement européen.

L'Union européenne reste engagée et souhaite renforcer sa coopération dans la gestion durable et la protection des forêts du monde. Ceci est inscrit formellement dans la proposition de Règlement, en son article 28, spécifique sur la coopération avec les pays tiers. La Partie européenne a évoqué le « Partenariat pour les forêts », une approche intégrée et systémique pour permettre de répondre aux engagements respectifs dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat et la convention pour la biodiversité tout en assurant les objectifs socio-économiques des pays. C'est ainsi qu'en République du Congo, il est envisagé un Partenariat pour les forêts comportant quatre axes d'intervention, à savoir (i) la gouvernance forestière, (ii) l'économie forestière durable, (iii) l'agriculture à zéro déforestation et (iv) la préservation de la biodiversité des forêts. Cette réflexion devra être poursuivie en considérant le contexte national et en se basant sur une approche inclusive et participative, celle prévalant dans le cadre de l'APV-FLEGT.

A la suite de cette intervention, la Partie congolaise, représentée par Madame la Ministre de l'Economie Forestière, a félicité l'engagement de l'Union européenne à reconnaître la préservation des écosystèmes forestiers du Monde comme étant une priorité. Elle a exprimé sa gratitude et a transmis ses remerciements à l'Union européenne, ses Etats membres et le Royaume-Uni pour le maintien de leurs engagements. La Partie congolaise a demandé que, dans le cadre de la proposition de nouvelle réglementation pour enrayer la déforestation importée, qu'elle soit reconnue pour ses efforts dans la gestion durable de ses forêts, comme l'illustre son faible taux de déforestation estimé à 0,06 %. Elle a pris bonne note de la proposition des quatre axes du Partenariat pour les forêts en République du Congo, qui reflète bien les intérêts et enjeux du contexte national, notamment la prise en compte des besoins des communautés locales et populations autochtones et le développement d'une agriculture durable. Sur ce dernier point, elle a indiqué que l'accès au marché européen représente un levier pour la promotion de l'agriculture, qui ne couvre que 2% de terres arables valorisées à ce jour.

Recommandation :

9. Poursuivre les discussions pour l'élaboration du Partenariat pour les forêts UE-Congo, en considérant le contexte national et en se basant sur une approche inclusive et participative comme celle qui prévaut dans le cadre de l'APV-FLEGT (responsables : UE et Congo).



Partie # 3 : Perspectives

Dates du prochain Comité Conjoint de Mise en œuvre (CCM)

Les dates des 1^{er} et 2 juin 2022 ont été adoptées pour l'organisation du 15^{ème} CCM.

Le présent aide-mémoire sera rendu public.

Pour la Partie congolaise

Madame Rosalie MATONDO
Ministre de l'Économie Forestière

Pour la Partie européenne

S.E.M. Giacomo DURAZZO
Ambassadeur de l'Union Européenne en
République du Congo

P.J. :

Annexe I : Liste des participants

Annexe II : Suivi du niveau de réalisation des recommandations des CCM

LISTE DE PRESENCE – 14^{ème} Comité Conjoint de Mise en œuvre (CCM) de l'APV-FLEGT Congo-UE – 24 & 25/11/2021

| N° | Noms et Prénoms | Structure / Organisation | Fonction | Contacts (tél, email) | Émargement 24/11/2021 |
|----|---------------------------|--------------------------|--|--|---|
| 1 | M. Karl RAWERT | DUE | Premier Conseiller, Chef de Coopération | |  |
| 2 | M. Jakob HAUSHOFER | DUE | Chef d'équipe Economie et ressources naturelles | |  |
| 3 | Mme Chantal MARIJNISSEN | DG INTPA.F2 | Cheffe d'Unité Environnement, Ressources naturelles durables | | Par Visio ✓ |
| 4 | M. Patrice MOUSSY | DG INTPA.F2 | Chef de section forêts | | Par Visio ✓ |
| 5 | Mme Elizabeth GUTTENSTEIN | DG INTPA.F2 | Responsable de politiques au sein de l'Unité Environnement, Ressources naturelles, Eau | | Par Visio ✓ |
| 6 | Mme Camille PUBILL | DUE | Chargée de coopération Forêts, Environnement | 06 834 27 71 camille - joelle . pubill@ceas europas.eu |  |
| 7 | Mme Arielle NKODO | FAO | Représentante de la FAO | | Par Visio ✓ |



| N° | Noms et Prénoms | Structure / Organisation | Fonction | Contacts (tél, email) | Émargement 24/11/2021 |
|----|------------------------------------|---|---|--|-----------------------|
| 8 | M. Erwan MORAND | Banque Mondiale | Représentant de la Banque Mondiale au Congo | | Par Visio |
| 9 | M. Mathieu AUGER SCHWARTZENBERG | AFD | Représentant de l'AFD Paris | | Par Visio ✓ |
| 10 | Mme Severine DEMERRE | AFD | Représentante de l'AFD Congo | | Par Visio |
| 11 | M. Isaac MOUSSA | US Forest Service | Représentant de l'USFS | | Par Visio ✓ |
| 12 | M. Thomas PICHET | Royaume-Uni / FCDO | Représentant Royaume-Uni / FCDO | | Par Visio ✓ |
| 13 | M. Joseph MOUMBOUILOU | MEF | Directeur Général | 05 528 29 63 moumboi@cytel.cd | |
| 14 | M. Okina ELENGA NGAPORO | Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public | Point focal APV FLEGT du MFBPP | | |
| 15 | M. Marcel MOUKISSI | MEF | Conseiller aux Forêts et à l'Industrie | | |
| 16 | M. Guy Christophe Bienvenu BABELA | MEF | Conseiller Administratif et Juridique | 05 557 27 61 bienvenubabela@gmail.com | |



| N° | Noms et Prénoms | Structure / Organisation | Fonction | Contacts (tél, email) | Émargement 24/11/2021 |
|----|-----------------------------|--------------------------|--|--|---|
| 17 | M. Samuel OSSEBI MBILA | MEF | Inspecteur Général des Services de l'Économie Forestière | 05 553 9072 ossebimbilasamy@gmail.com |  |
| 18 | M. Dieudonné KOULOUKIABONGA | MEF | Directeur des Études et de la Planification (MEF) | 06 664 769 2 |  |
| 19 | M. Matrice ELENGA | MEF | Directeur du Fonds Forestier (MEF) | | |
| 20 | M. Adolphe NGASSEMBO | MEF | Point Focal FLEGT national | 06 905 76 43 ngassemboadolphe@gmail.com | ✓ |
| 21 | M. Dieudonne SITA | MEF | Directeur des Forêts | 06 694 25 60 dieudonnesita31@gmail.com |  |
| 22 | Mme Paulette EBINA | MEF | Directrice de la Valorisation des Ressources Forestières | 06 64 1 26 00 taua_pau@yahoo.com |  |
| 23 | Mme Carine MILANDOU | MEF/CNIAF | Directrice du CNIAF | 06 65 180 84 meauruesata@gmail.com |  |
| 24 | M. Serge Thierry MOMBOULI | MEF/SCPFE | Directeur du SCPFE | 05 393 43 50 |  |
| 25 | M. Marlon BATISA | MEF/DCV | Directeur de la DCV | 06-666 42 31 batisa.marlon@gmail.com |  |



Accord de partenariat volontaire

Application des Réglementations Forestières, Gouvernance et Echanges Commerciaux



| N° | Noms et Prénoms | Structure / Organisation | Fonction | Contacts (tél, email) | Émargement 24/11/2021 |
|----|---|---|--|---|---|
| 26 | M. Alain OSSEBI | MEF/CLFT | Coordonnateur de la CLFT | 05 526 02 11 oss-ba@yahoo.com | ✓ |
| 27 | Mme Inès GADY MVOUKANI MOUSSELE DISEKE Guy | Société Civile PGDF | Chargée de la Communication | 06 611 38 76 |  |
| 28 | M. Lilian Laurin BARROS | Société Civile PGDF | Coordonnateur | 06 662 2207 laurinlilianbarros@gmail.com |  |
| 29 | M. Vlady BOUNGOU | Ministère de la Justice et des Droits Humains | | 06 627 76 54 vladboungou@gmail.com |  |
| 30 | M. Athanase OBELE BONGO | Ministère du Commerce et des Approvisionnements | | | |
| 31 | Mme Geneviève BAZOMA DONGUI | Direction Générale de l'Environnement | Pour FO coord. APV/AE | 06 803 58 94 bazogene@yahoo.fr |  |
| 32 | M. Gervais NKODIA | Ministère du Plan DPUE/MPSIR | Chargé de mission de l'ON Directeur | 06 673 19 48 |  |
| 33 | M. Alfred NKODIA | Observation Indépendante sur l'Application de la Loi Forestière et de la Gouvernance (OI- APV-FLEGT) | Coordinateur OI | oe.coord.16.29 |  |



Accord de partenariat volontaire

Application des Réglementations Forestières, Gouvernance et Echanges Commerciaux



| N° | Noms et Prénoms | Structure / Organisation | Fonction | Contacts (tél, email) | Émargement 24/11/2021 |
|----|--|--------------------------|--|-----------------------|---|
| 34 | M. Martial FOUTY <i>Martial - Fouty</i> | UNIBOIS | <i>DG</i> | <i>05-539-29.28</i> |  |
| 35 | M. Pascal BERENGER | UNICONGO | <i>PREMIER VICE</i> | <i>06 92 92 01</i> |  |
| 36 | Mme Lyne MIKANGOU | MEF | Attachée de presse | | |
| 37 | M. Bienvenu LOUZOLO | MEF | Chef de bureau gestion participative de la DCV | <i>05 5 15 38 46</i> |  |
| 38 | M. Belfort WAMBA | MEF | Superviseur Technique SIVL | <i>06 980 91 02</i> |  |
| 39 | M. Rozaire MVIRI | MEF/CLFT | <i>Chef de bureau transversalité</i> | <i>06 9329141</i> |  |
| 40 | Mme Stéphanie CABANTOUS | FERN | | | Par Visio ✓ |
| 41 | Mme Marie-Ange KALENGA | FERN | | | Par Visio ✓ |
| 42 | M. Grégoire NKEOUA | UNICONGO | Consultant | <i>06 660 46 98</i> |  |



| N° | Noms et Prénoms | Structure / Organisation | Fonction | Contacts (tél, email) | Émargement 24/11/2021 |
|----|--------------------------|--------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------|
| 43 | M. Laurent CERBONNEY | EFI | | | Par Visio ✓ |
| 44 | Mme Elodie ALBERNY | EFI | | elodie.alberny@efiint | Alberny |
| 45 | M. Symphorien AZANTSA | PALLADIUM | Facilitateur FLEGT | azantsa.sym@thepalladiumgroup.com | [Signature] |
| 46 | Mme Stéphanie MAYINGUIDI | PALLADIUM | Responsable bureau de la Facilitation | 066603082 | [Signature] |
| 47 | Mme Azaad MANTE | DUE | Chargée de communication | | |
| 48 | Mme Janyce KITEMO | DUE | Assistante à la Coopération | 06.904.10.86 | [Signature] |
| 49 | Mme Yao TALA SANIA | MEF | Assistante DGEF | 084767909 | [Signature] |
| 50 | M. Benoit JOBBE DUVAL | ATIBT | Directeur Général | | Par Visio ✓ |
| 51 | M. Alain TIOTSOP | ATIBT | représentant Congo | alain.tiotsop@atibt.org | [Signature] |



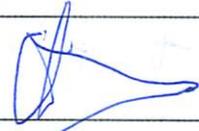
| N° | Noms et Prénoms | Structure / Organisation | Fonction | Contacts (tél, email) | Émargement 24/11/2021 |
|----|-----------------------|--|---|---------------------------------------|---|
| 52 | M. Armel TSIBA NGOLO | | Expert PACO | 06 8093900 armelo03@gmail.com |  |
| 53 | M. Chander MAKAYA | Unité de coordination des appuis FCDO au MEF | Coordonnateur | | |
| 54 | M. Eddy Adili LWASSO | TEREA | Homologue au coordonnateur national du PACO | 056444230 eadili.lwasso@terea.org |  |
| 55 | Mme Amarys PREUSS | CAFI | | | Par Visio ✓ |
| 56 | MILANISO Caroline S. | CNRAF | Directrice | mcarunesob@gmail.com 066518034 |  |
| 57 | DIAMVINZA Amad | UNIBOIS | | abdiamwinza@gmail.com 05.557.21.55 |  |
| 58 | Mme. EBENGUE Parfaita | | Directrice | | |
| 59 | Mossa Aketa J. | MEF | protocole | 06 666 88 92 |  |



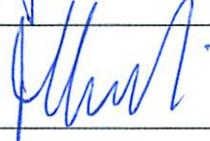
LISTE DE PRESENCE -14^{ème} Comité Conjoint de Mise en œuvre (CCM) de l'APV-FLEGT Congo-UE -24 & 25/11/2021

| N° | Noms et Prénoms | Structure / Organisation | Fonction | Contacts (tél, email) | Émargement 25/11/2021 |
|----|-------------------------------|------------------------------|--|-----------------------------------|---|
| 1 | S.E.M Giacomo DURAZZO | DUE | Chef de Délégation, Ambassadeur de l'Union européenne en République du Congo | | ✓ |
| 2 | S.E. Mme Rosalie MATONDO | MEF | Ministre de l'Economie Forestière | | ✓ |
| 3 | S.E.M François BARATEAU | Ambassade de France | Ambassadeur de France | Marie FABRIEN Attaché de coop. |  |
| 4 | S.E.M Wolfgang KLAPPER | Ambassade d'Allemagne | Ambassadeur d'Allemagne | | ✓ |
| 5 | S.E.M Stefano DE LEO | Ambassade d'Italie | Ambassadeur d'Italie | | |
| 6 | S. E. Mme Emily MALTMAN | Ambassade de Grande Bretagne | Ambassadeur de Grande Bretagne | Par Visio | Par Visio |
| 7 | S.EM. Jolke Folkert OPPEWAL | Ambassade des Pays- Bas | Ambassadeur des Pays- Bas | Par Visio | Par Visio |
| 8 | S.E. Mme Calliope Penny DOUTI | Ambassade de Grèce | Ambassadeur de Grèce | Par Visio | Par Visio |

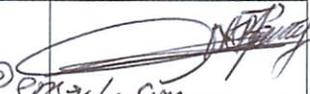


| N° | Noms et Prénoms | Structure / Organisation | Fonction | Contacts (tél, email) | Émargement 25/11/2021 |
|----|-------------------------|----------------------------------|--|---|--|
| 9 | S.E.M António PEREIRA | Ambassade République du Portugal | Ambassadeur Extra. et plénipotentiaire de la République du Portugal | Par Visio | Par Visio |
| 10 | S.E.M. Carlos ROBLES | Ambassade Royaume d'Espagne | Ambassadeur du Royaume d'Espagne | Par Visio | Par Visio |
| 11 | S.E.M Henric RÅSBRANT | Ambassade Royaume de Suède | Ambassadeur Royaume de Suède | Par Visio | Par Visio |
| 12 | M. Jean Paul CHARLIER | Ambassade du Royaume de Belgique | Chargé d'Affaires, Ambassade du Royaume de Belgique | <i>jean-paul.charlier@diplomatie.fed.be 052087177</i> |  |
| 13 | M. Karl RAWERT | DUE | Premier Conseiller, Chef de coopération | | ✓ |
| 14 | M. Jakob HAUSHOFER | DUE | Chef d'équipe Economie et ressources naturelles | |  |
| 15 | Mme Carla MONTESI | DG INTPA.F | Directrice- Pacte Vert et Agenda numérique, Direction générale des partenariats internationaux | Par Visio | Par Visio ✓ |
| 16 | Mme Chantal MARIJNISSEN | DG INTPA.F2 | Cheffe d'Unité Environnement, ressources naturelles durables | Par Visio | Par Visio ✓ |
| 17 | M. Patrice MOUSSY | DG INTPA. F2 | Chef de section forêts | Par Visio | Par Visio ✓ |



| N° | Noms et Prénoms | Structure / Organisation | Fonction | Contacts (tél, email) | Émargement 25/11/2021 |
|----|---------------------------------|--------------------------------------|--|-----------------------|---|
| 18 | Mme Elizabeth GUTTENSTEIN | DG INTPA.F2 | Responsable de politiques au sein de l'Unité Environnement, Ressources naturelles, Eau | Par Visio | Par Visio ✓ |
| 19 | Mme Camille PUBILL | DUE | Chargée de coopération Forêts, Environnement | 06 834 27 71 |  |
| 20 | M. Maurizio CASCIOLI | AFD | Directeur | 06 514 67 67 |  |
| 21 | M. Christopher SCHIRM | Ambassade des Etats- Unis d'Amérique | Conseiller Politique | | |
| 22 | Mme Arielle NKODO | FAO | Représentante de la FAO | Par Visio | Par Visio ✓ |
| 23 | M. Erwan MORAND | Banque Mondiale | Représentant de la Banque Mondiale au Congo | Par Visio | Par-Visio |
| 24 | M. Mathieu AUGER SCHWARTZENBERG | AFD | Représentant de l'AFD Paris | Par Visio | Par-Visio |
| 25 | Mme Severine DEMERRE | AFD | Représentante AFD au Congo | | |
| 26 | M. Isaac MOUSSA | USFS | | | Par Visio ✓ |

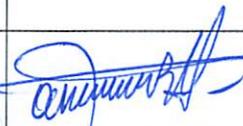


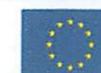
| N° | Noms et Prénoms | Structure / Organisation | Fonction | Contacts (tél, email) | Émargement 25/11/2021 |
|----|-------------------------------|---|--|--|---|
| 27 | M. Thomas PICHET | Royaume-Uni / FCDO | Représentant Royaume-Uni / FCDO | | Par Visio ✓ |
| 28 | M. Pierre TATY | MEF | Directeur du Cabinet | | |
| 29 | M. Aimé Blaise NITOUUMBI | ON DPUE/MPSIR | Ordonnateur National Suppléant du FED, Directeur Général du Partenariat au Développement | 055364054 aimé.blaise.nitoumbi@onp-dpue.com |  |
| 30 | M. Joseph MOUMBOUILOU | MEF/DGEF | Directeur Général | 05528 29 63 moumbouilou@yaho.com |  |
| 31 | M. Denis Marie Auguste GOKANA | Présidence | Conseiller Spécial, chef du département des ressources naturelles | | |
| 32 | M. Okina ELENGA NGAPORO | Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public | Point focal APV FLEGT du MFBPP | | |
| 33 | M. Lord Marhyno GANDOU | Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public | Directeur des services informatiques | | |
| 34 | M. Marcel MOUKISSI | MEF | Conseiller aux Forêts et à l'Industrie | | |



| N° | Noms et Prénoms | Structure / Organisation | Fonction | Contacts (tél, email) | Émargement 25/11/2021 |
|----|-----------------------------|--------------------------|--|---|---|
| 35 | M. Guy Christophe BABELA | MEF | Conseiller Administratif et Juridique | 05 557 27 61 bienembabela@gmail.com |  |
| 36 | M. Joel LOUMETO | MEF | Conseiller au Développement Durable | Par Visio | Par Visio |
| 37 | M. Samuel OSSEBI MBILA | MEF/IGSEF | Inspecteur Général des Services de l'Économie Forestière | 05 553 90 72 ossebilisamy@gmail.com |  |
| 38 | M. Dieudonné KOULOUKIABONGA | MEF | | Par Visio | |
| 39 | M. Matrice ELENGA | MEF | | Par Visio | |
| 40 | M. Adolphe NGASSEMBO | MEF | Point Focal FLEGT national | | |
| 41 | M. Dieudonne SITA | MEF | Directeur des Forêts | 06 694 25 60 dieudonnesita31@gmail.com |  |
| 42 | Mme Paulette EBINA | MEF/DVRF | Directrice | 06 6 11 36 00 tana.pau@protonmail.com |  |
| 43 | Mme Parfaite EBENGUE | MEF/ DCOOP | Directrice | 06 635 50 20 parfaitebrauzob@gmail.com |  |



| N° | Noms et Prénoms | Structure / Organisation | Fonction | Contacts (tél, email) | Émargement 25/11/2021 |
|----|----------------------------|---|--|--|---|
| 44 | Mme Carine MILANDOU | MEF/CNIAF | Directrice du CNIAF | Par Visio 08 6 51 80 24 mcarmesat@gmail.com | Par Visio  |
| 45 | M. Serge Thierry MOMBOULI | MEF/SCFPE | Directeur du Service du Contrôle des Produits Forestiers à l'Exportation | Par Visio | Par Visio |
| 46 | M. Marlon BATISA | MEF/DCV | Directeur de la Communication et Vulgarisation | 06.666.42-31 batisa.marlon@gmail.com |  |
| 47 | M. Alain OSSEBI | MEF/CLFT | Coordonnateur | 05 526 02 14 OSS-ba@yahoo.com |  |
| 48 | Mme Inès GADY MVOUKANI | Société Civile PGDF | Chargée de la Communication | Par Visio | Par Visio |
| 49 | M. Lilian Laurin BARROS | Société Civile PGDF | Coordonnateur | 06 66 22 20 7 |  |
| 50 | M. Vlady BOUNGOU | Ministère de la Justice et des Droits Humains | | Par Visio | Par Visio |
| 51 | M. Athanase OBELE BONGO | Ministère du Commerce et des Approvisionnements | | | |
| 52 | Mme Genviève BAZOMA DONGUI | Direction Générale de l'Environnement | | Par Visio | Par Visio |



| N° | Noms et Prénoms | Structure / Organisation | Fonction | Contacts (tél, email) | Émargement 25/11/2021 |
|----|--|--------------------------|--|-----------------------|--|
| 53 | M. Alfred NKODIA | OI-APV-FLEGT | Coordonnateur | |  |
| 54 | M. Martial FOUTY <i>Oxlen - Fouty</i> | UNIBOIS | <i>DS - AFZIKLOO</i> | <i>05-539-89-28</i> |  |
| 55 | M. Pascal BERENGER | UNICONGO | <i>PRÉSIDENT FED FEMOON</i> | <i>06 96 9701</i> |  |
| 56 | Mme Lyne MIKANGOU | MEF | Attachée de presse | | ✓ |
| 57 | M. Bienvenu LOUZOLO | MEF/ DCV | Chef de bureau gestion participative de la DCV | | Par Visio |
| 58 | M. Belfort WAMBA | MEF/CLFT | Superviseur Technique SIVL | | Par Visio |
| 59 | M. Grégoire NKEOUA | UNICONGO | Consultant | <i>06 6604698</i> |  |
| 60 | M. Laurent CERBONNEY | EFI | | | Par Visio ✓ |
| 61 | Mme Elodie ALBERNY | EFI | | | ✓ |



| N° | Noms et Prénoms | Structure / Organisation | Fonction | Contacts (tél, email) | Émargement 25/11/2021 |
|----|--------------------------|--------------------------|--|--|---|
| 62 | M. Symphorien AZANTSA | PALLADIUM | Facilitateur FLEGT | | ✓ |
| 63 | Mme Stéphanie MAYINGUIDI | PALLADIUM | Responsable Bureau de la Facilitation | | ✓ |
| 64 | Mme Azaad MANTE | DUE | Chargée de communication | | ✓ |
| 65 | Mme Janyce KITEMO | DUE | Assistante à la Coopération | |  |
| 66 | Mme Yao TALLA SANIA | MEF | Assistante DGEF | |  |
| 67 | M. Benoit JOBBE DUVAL | ATIBT | | +33 0760428284 Benoit.jobbeduval@atibst.org |  |
| 68 | M. Armel TSIBA NGOLO | | Expert PACO | | Par-Visio— |
| 69 | M. Eddy Adili LWASSO | TEREA | Homologue au Coordonnateur National PACO | | Par-Visio— |
| 70 | Mme Amarys PREUSS | CAFI | <i>Appui coordination</i> | amarys.preuss@undp.org |  |



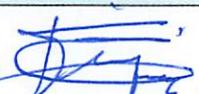
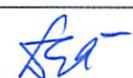
| N° | Noms et Prénoms | Structure / Organisation | Fonction | Contacts (tél, email) | Émargement 25/11/2021 |
|----|------------------------|--------------------------|------------------------|---|---|
| 71 | M. Guy MOUSSELE DISEKE | Societe Civile | President du DGM-Congo | 066113876 mousseledisekeguy@yahoo.fr |  |
| 72 | Mossa Adeta David | MEF | Protocole du MEF | 08 666 88 92 |  |
| 73 | DIAMVINZA Armand | UNIBOLS | | 05.557.21.55 06.474.79.49 |  |
| 74 | MVIRI Rogarè | CFR | chef d'équipe | 06 932 91 41 |  |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |



Tableau de Suivi des Recommandations des CCM 8, 9 (telles que reformulées par le CCM 11), 12 et 13

| CCM 13 | Recommandations | Recommandations contextualisées | Niveau de réalisation au 15 novembre 2021 | Responsable | Suivi | Echéances | Commentaires/observations sur le niveau de réalisation au 15 novembre 2021 |
|-----------|--|--|---|-----------------------|---------------------------|---------------------|--|
| CCM13_R01 | Le Groupe de Travail Interministériel (GTI) se dote d'une nouvelle feuille de route, développée avec tous ses membres, et la met en œuvre. Responsable : GTI | Doter le Groupe de Travail Interministériel (GTI) d'une nouvelle feuille de route, développée avec tous ses membres, et assurer sa mise en œuvre | | GTI | GTC | 3eme trimestre 2021 | Les activités du GTI validées (MEF/MFBPP) dans l'attente de l'arrêté interministériel sont mise en œuvre conjointement |
| CCM13_R02 | Valider le plan de mise en service du module fiscalité par le GTI et effectuer son suivi jusqu'à mise en service effective du module fiscalité. Responsable : GTI | Valider le plan de mise en service du module fiscalité et effectuer son suivi jusqu'à mise en service effective du module fiscalité | | GTI | GTC | 3eme trimestre 2022 | Le plan de mise en service du module fiscalité a été validé et est en cours de mise en œuvre |
| CCM13_R03 | Accélérer le processus de mise en place d'une passerelle entre le SIVL et le Guichet Unique de Paiement (GUP), afin que le paiement des taxes forestières soit soutenu par une quittance qui sera notifiée au SIVL. Responsable : GTI | Accélérer le processus de mise en place d'une passerelle entre le SIVL et le Guichet Unique de Paiement (GUP), afin que le paiement des taxes forestières soit soutenu par une quittance qui sera notifiée au SIVL. | | GTI | CCM | 4eme trimestre 2021 | En attente de la réalisation du cahier des charges |
| CCM13_R04 | Mener une réflexion au niveau du GTC sur la mutation du GTI en groupe Multi-acteurs en termes de mandat, missions, composition et modalités de fonctionnement permettant l'implication effective des parties prenantes. Responsable : GTC | Mener une réflexion au niveau du GTC sur la mutation du GTI en groupe Multi-acteurs en termes de mandat, missions, composition et modalités de fonctionnement permettant l'implication effective des parties prenantes. | | GTC | CCM | 4eme trimestre 2021 | La réflexion a été menée en GTC sur la mutation du GTI en groupe Multi-acteurs en termes de mandat, missions, composition et modalités de fonctionnement permettant l'implication effective des parties prenantes, mais le MFBPP a décidé que le GTI devait disparaître au profit de la Coordination permanente du Comité Interministériel pour la mobilisation des fonds et le suivi du SVL |
| CCM13_R05 | Créer et formaliser le groupe de travail multi-acteurs pour l'élaboration des textes d'application de la loi portant code forestier. Responsable : MEF | Créer et formaliser le groupe de travail multi-acteurs pour l'élaboration des textes d'application de la loi portant code forestier. | | MEF | CCM | 4eme trimestre 2021 | Le Groupe de Travail Multi-Acteurs a été mis en place par Note de Service de Madame La Ministre de l'Economie Forestière le 4 octobre 2021 |
| CCM13_R06 | Renouveler le certificat de sécurité du site internet de l'APV FLEGT au Congo dans les meilleurs délais, augmenter la capacité de stockage du site et élaborer un plan de maintenance du site pour assurer un accès permanent. Responsable : DCV | Renouveler le certificat de sécurité du site internet de l'APV FLEGT au Congo dans les meilleurs délais, augmenter la capacité de stockage du site et élaborer un plan de maintenance du site pour assurer un accès permanent. | | DCV | CCM | 4eme trimestre 2021 | Certificat de sécurité du site internet de l'APV-FLEGT renouvelé et la capacité de stockage du site augmentée grâce à l'appui financier de l'Institut Européen de la Forêt (EFI). Le plan de maintenance du site pour assurer un accès permanent est à développer par la DCV |
| CCM 12 | Recommandations | Recommandations contextualisées | Niveau de réalisation au 15 novembre 2021 | Responsable | Suivi | Echéances | Commentaires/observations sur le niveau de réalisation au 4 novembre 2021 |
| CCM12_R01 | Mettre en œuvre la Décision prise lors du CCM 11: "le CCM décide d'intégrer aux prochaines présentations "suivi du PTA", les défis et difficultés rencontrés dans la mise en œuvre des activités afin de permettre aux parties de formuler des recommandations y afférentes" | Intégrer aux prochaines présentations "suivi du PTA", les défis et difficultés rencontrés dans la mise en œuvre des activités afin de permettre aux parties de formuler des recommandations y afférentes | | Point Focal APV-FLEGT | Bureau du ST | 2ème trimestre 2021 | Le Point Focal APV-FLEGT a intégré les défis et difficultés rencontrés, présentés par les parties prenantes dans la version finale de la présentation "suivi du PTA" à faire lors du CCM14 |
| CCM12_R02 | Diligenter la publication de l'Arrêté conjoint portant composition et fonctionnement de la Coordination permanente du Comité interministériel pour la mobilisation des fonds et le suivi du SVL | Diligenter la publication de l'Arrêté conjoint portant composition et fonctionnement de la Coordination permanente du Comité interministériel pour la mobilisation des fonds et le suivi du SVL | | MEF | Cabinet | 2ème trimestre 2021 | Le projet d'Arrêté Conjoint a été transmis par Mme La Ministre de l'économie forestière à ses homologues en charge du Plan et des Finances. Le Ministre en charge du Plan a transmis ses commentaires/observations, mais ceux du Ministre en charge des Finances sont toujours attendus avant l'élaboration d'une nouvelle mouture |
| CCM12_R03 | Appliquer et respecter, strictement et dès à présent, le plan d'assurance qualité du SIVL, par le GTI | Appliquer et respecter, strictement et dès à présent, le plan d'assurance qualité du SIVL, par le GTI | | GTI | Equipe de Supervision GTI | 1er trimestre 2021 | La mise en conformité des administrateurs SIVL est en cours |
| CCM12_R04 | Mettre en service le module fiscalité du SIVL avant mars 2021 | Mettre en service le module fiscalité du SIVL avant mars 2021 | | MEF | Cabinet | 1er trimestre 2021 | Le plan de mise en service du module fiscalité a été validé et est en cours de mise en œuvre |
| CCM12_R05 | Le CCM recommande à l'IGSEF de mettre en œuvre la feuille de route pour parvenir à la validation formelle du manuel [de procédures d'approbation des systèmes de certification privés dans le système de vérification de la légalité de l'APV de la République du Congo] avant la fin de l'année | Mettre en œuvre la feuille de route pour parvenir à la validation formelle du manuel de procédures d'approbation des systèmes de certification privés dans le système de vérification de la légalité de l'APV de la République du Congo avant la fin de l'année 2021 | | IGSEF | CCM | 4ème trimestre 2021 | La mise en œuvre des trois actions inscrites dans la feuille de route n'a pas encore démarré notamment: (i) Intégration des procédures du Manuel dans le SIVL (ii) Formation du personnel de la CLFT à l'application des procédures (iii) Evaluation technique indépendante et conjointe, spécifique au Manuel en vue de sa validation formelle par les parties |
| CCM12_R06 | Le CCM demande aux parties prenantes concernées de respecter les délais de la feuille de route pour la rédaction des Rapports Annuels Conjoints et s'engage à les valider par échange de lettres | Respecter les délais de la feuille de route pour la rédaction des Rapports Annuels Conjoints et les faire valider par les parties par échange de lettres | | Equipe de rédaction | CCM | 2ème trimestre 2021 | Le rapport annuel conjoint a été produit dans les délais et validé par les parties |
| CCM12_R07 | le CCM recommande que les parties procèdent à l'adoption du règlement intérieur du CCM et des modalités d'arbitrage | Adopter le règlement intérieur du CCM et les modalités d'arbitrage selon les procédures internes de chaque partie | | MEF/DUE | CCM | 4ème trimestre 2021 | Les procédures en vue de l'adoption de ces deux documents sont en cours au niveau de chaque partie |
| CCM9 | Recommandations | Nouvelle reformulation de la recommandation | Niveau de réalisation au 15 novembre 2021 | Responsable | Suivi | Echeances | Commentaires/observations sur le niveau de réalisation au 15 novembre 2021 |

| | | | | | | | |
|----------|--|--|---|-----------------------|------------------------------|---------------------|---|
| CCM9_R01 | Mobiliser et utiliser les fonds pour l'opérationnalisation du Secrétariat Technique et de son bureau, de la CLFT, de la DCV et des DDEF | 1. Définir pour chaque activité du PTA la structure responsable de sa mise en œuvre et la source de financement disponible | | Point Focal APV-FLEGT | CPPF, IGSEF, cabinet MEF, ST | 1er trimestre 2021 | Un Plan de Travail Annuel 2021 a été élaboré et validé conjointement avec la Délégation de l'Union européenne (DUE) et l'ensemble des parties prenantes réunies au sein du Groupe de Travail Conjoint (GTC) le 8 décembre 2020 |
| | | 2. Veiller à la mobilisation effective des financements prévus pour la mise en œuvre des activités | | Point Focal APV-FLEGT | CPPF, IGSEF, cabinet MEF, ST | 3ème trimestre 2021 | Une partie des financements attendus des partenaires notamment UE, Programme FAO-UE FLEGT, FCDO (ex-DFID) ont été mobilisés et sont dédiés aux activités ci-après: l'élaboration et la mise en œuvre des plans de résolution des DAC formulées par l'AIS, la réalisation de l'état des lieux et tests de terrain du SIVL; mise en œuvre du Plan de Changement organisationnel dans le cadre du programme d'appui au changement organisationnel (PACO) des DDEF, soutien au fonctionnement du Groupe multi-acteurs sur les textes d'application du code forestier; mise en œuvre des projets OI mandaté et non mandaté; appui au secteur privé via projet ATIBT. La Mobilisation de l'Assistance technique à la CLFT, au CNIAT, à la DCV et à l'AIS sont en cours. Les appuis du MEF pour la dotation des DDEF de modem Internet également mobilisés. Le financement des réunions du ST reste en attente. Un appui UE via AFD viendra compléter la prise en compte d'autres besoins prioritaires |
| | | 3. Identifier les besoins et mobiliser les fonds nécessaires au fonctionnement du Secrétariat Technique de l'APV (ST) | | Point Focal APV-FLEGT | CPPF, IGSEF, cabinet MEF, ST | 2ème trimestre 2021 | Le Bureau du Secrétariat Technique a procédé à l'identification des besoins relatifs à la tenue de ses réunions et les a transmis au fonds forestier, mais n'arrive pas à décaisser les fonds à temps pour la tenue de ses réunions |
| CCM9_R02 | Créer et opérationnaliser le Comité Interministériel pour la mobilisation des fonds et le suivi du déploiement | Créer et opérationnaliser le Comité Interministériel pour la mobilisation des fonds et le suivi du déploiement | | Directeur Cabinet MEF | MFB, M Plan, BST | 1er trimestre 2021 | Le Comité Interministériel pour la mobilisation des fonds et le suivi du SVL a été créé par Décret Présidentiel en Décembre 2019, mais n'est pas encore opérationnel. La mise en place de son organe technique fait encore l'objet d'échanges entre les trois ministères concernés (MEF, MFBPP, MEPSIR) |
| CCM9_R03 | Mobiliser les fonds pour la continuité de l'assistance technique expert informatique (AT IT) dont le contrat se clôture le 22 novembre 2018 | Mobiliser les fonds pour la continuité de l'assistance technique expert informatique (AT IT) dont le contrat se clôture le 22 novembre 2019 | | ON / DUE | BST | 2ème trimestre 2021 | Le marché pour la continuité de l'assistance technique Coordination SIVL dont le contrat s'est clôturé en décembre 2020 a été lancé. Un autre contrat pourra démarrer au premier trimestre 2022. |
| CCM9_R04 | Finaliser la procédure de reconnaissance des standards/schémas de certifications privés et mobiliser les fonds relatifs | Finaliser la procédure de reconnaissance des standards/schémas de certifications privés et mobiliser les fonds relatifs | | CLFT | DUE, BST, IGSEF, DGEF | 4ème trimestre 2021 | Le projet de manuel de procédure a été élaboré et validé par les parties prenantes le 22 octobre 2020 et par le CEVP le 12 novembre et est en attente de la conduite de l'évaluation indépendante en vue de sa validation formelle par les parties |
| CCM9_R05 | Procéder à la signature et/ou au renouvellement des protocoles d'accord relatifs à l'élaboration des plans d'aménagement entre le MEF et les sociétés concernées avant le CCM 10 | 1. Procéder à la signature et/ou au renouvellement des protocoles d'accord relatifs à l'élaboration des plans d'aménagement entre le MEF et les sociétés detentrices de CAT avant le CCM 12 | | DGEF | Cabinet MEF, BST | 4ème trimestre 2021 | 02 protocoles ont été signés depuis septembre 2021 (CCF bois pour Mouliéné et Bois Kassa pour Mobola-Mbondjo) et les 05 derniers restants ont été transmis aux concessionnaires pour examen avant leur signature prévue pour le 20 novembre 2021, il s'agit de LDSR (Eanvoukji), SOFIL (Leboulou), KIMBAKALA ET CIE (Loamba), FORALAC (Louessé) et Noga Services (Mambili) |
| | | 2. Formaliser par Arrêté, la validation des normes et directives des plans d'aménagement simplifiés afin de faciliter la signature des protocoles d'accord relatifs à l'élaboration des plans d'aménagement simplifiés entre le MEF et les sociétés detentrices de CTI avant le CCM 13 | | DGEF | Cabinet MEF, BST | 4ème trimestre 2021 | Les normes et directives relatives aux plans d'aménagements simplifiés ont été élaborées et sont en attente de la finalisation des nouveaux textes d'application du code forestier pour entrer en vigueur. La mise en œuvre de cette recommandation est assujettie à la réalisation de plusieurs prérequis notamment, la finalisation des textes d'application de la Loi 33-2020 du 8 juillet 2020 portant code forestier |
| CCM9_R08 | Clôturer la DAC majeure 1.1.3/2018/ Niari relative aux agréments et cartes professionnelles (indication 1.1.3 de la Grille de légalité de l'APV) avant le CCM 10 | Clôturer la DAC majeure 1.1.3/2018/ Niari relative aux agréments et cartes professionnelles (indication 1.1.3 de la Grille de légalité de l'APV) avant le CCM 13 | | DGEF/DD | Cabinet MEF, BST | 4ème trimestre 2021 | Un projet de la CLFT sous le programme FAO-UE FLEGT permettant l'élaboration et la mise en œuvre des plans de résolution des DAC a démarré en juillet 2020 et clôturé en novembre 2021 a permis d'élaborer les plans de résolution des DAC; de suivre et évaluer leur mise en œuvre. La clôture des DAC n'a pas pu se faire dans le cadre de ce projet comme prévu, car la mobilisation de l'AIS a pris du retard. |
| CCM9_R10 | Compléter les plans d'actions de résolution des DAC du Niari et de la Lékoumou (groupe restreint) pour validation au CCM 10 | Compléter les plans d'actions de résolution des DAC du Niari et de la Lékoumou (groupe restreint) pour validation au CCM 13 | | Groupe restreint | Cabinet MEF, DGEF, BST | 4ème trimestre 2021 | Déjà réalisée |
| CCM9_R11 | Opérationnaliser le Comité de Pilotage tel que prévu dans le protocole d'accord entre le MEF et l'OI avant la fin du premier trimestre 2019 | Opérationnaliser le Comité de Pilotage tel que prévu dans le protocole d'accord entre le MEF et l'OI avant la fin de l'année 2020 | | DGEF | BST, OI | 2ème trimestre 2021 | Déjà réalisée |
| CCM9_R13 | Faire un état des lieux des autres entreprises sur leur système de traçabilité interne | Finaliser avant le CCM 13 l'état des lieux des systèmes de traçabilité interne des autres entreprises forestières afin de dresser la liste des entreprises qui ont un logiciel de traçabilité interne compatible avec le SIVL | | CLFT | BST, MEF | 4ème trimestre 2021 | Un rapport sur le système de traçabilité des entreprises a été produit par la CLFT et est en attente de validation par la FAO |
| CCM9_R14 | Poursuivre ou étendre l'étude des possibilités de passerelles entre le SIVL et les logiciels de traçabilité des sociétés forestières qui en disposent | Finaliser avant le CCM 13 l'étude des possibilités de passerelles entre le SIVL et les logiciels de traçabilité interne des sociétés forestières qui en disposent | | CLFT | BST, MEF | 4ème trimestre 2021 | Un rapport sur les systèmes de traçabilité des entreprises mettant en exergue les possibilités de passerelles avec le SIVL, a été produit par la CLFT et est en attente de validation par la FAO |
| CCM8 | Recommandations | Nouvelle reformulation de la recommandation | Niveau de réalisation au 15 novembre 2021 | Responsable | Suivi | Echéances | Commentaires/observations sur le niveau de réalisation au 15 novembre 2021 |

| | | | | | | | |
|----------|--|--|--|--------------------|---------------------------|---------------------|--|
| CCM8_R03 | Renforcer les capacités techniques du Secrétariat Technique et du Groupe consultatif de suivi technique en gestion, planification, suivi et évaluation | Renforcer les capacités techniques du Secrétariat Technique et du Groupe consultatif de suivi technique en matière d'élaboration, gestion, planification, suivi et évaluation des projets | | BST | ST, DUE | 4ème trimestre 2021 | Une demande de financement a été soumise par le Secrétariat Technique au programme FAO-UE-FLEGT, mais n'a pas été retenue. D'autres sources de financement sont en cours d'exploration (programme AFD-UE-FLEGT) |
| CCM8_R05 | Poursuivre les efforts faits pour fidéliser les ressources humaines de la DCV (administrateurs SIVL, réorganisation de la DCV en DCI) et de la CLFT (recrutement formateurs SIVL), sécuriser les locaux de la CLFT | 1. Publier un texte énonçant les avantages dédiés au personnel de la CLFT et de la DCV | | DCV, CLFT | Cabinet MEF, ST, DUE | 4ème trimestre 2020 | Un tableau présentant les différentes primes dédiées au personnel de la CLFT a été élaboré et soumis à l'autorité accompagnée d'une note de présentation. En attente de la décision de l'autorité compétente |
| | | 2. Finaliser et publier les avis de recrutement du personnel additionnel de la CLFT et de la DCV | | DCV, CLFT | Cabinet MEF, ST, DUE | 4ème trimestre 2021 | Les avis de recrutement du personnel additionnel de la CLFT ont été publiés par Madame la Ministre de l'Economie Forestière Le recrutement du personnel additionnel de la DCV dépend de la mise en oeuvre des résultats du diagnostic organisationnel. En attente de la décision de l'autorité compétente |
| | | 3. Rehabiler les locaux de la CLFT | | DCV, CLFT | Cabinet MEF, ST, DUE | 4ème trimestre 2021 | Un état des besoins en infrastructures et équipements pour le fonctionnement de la CLFT a été transmis à la DEP depuis 2018 et n'a pas encore été honoré (cas du budget-Etat: investissements et fonctionnement). En attente de la décision de l'autorité compétente |
| CCM8_R06 | Prioriser le renforcement de capacités des services en charge du SIVL (DCI, CLFT, DDEF) | Prioriser le renforcement de capacités des services des administrations utilisatrices du SIVL | | DCI, CLFT, DGEF | Cabinet MEF, ST, DUE | 3ème trimestre | Toutes les DDEF ont été formées sur les modules fiscalité, légalité, et permis spécial du SIVL exceptées les DDEF POOL et Brazzaville qui n'ont pas encore reçues de formations |
| CCM8_R07 | Apporter un appui conséquent à la préparation des futurs utilisateurs du SIVL, en particulier la préparation des entreprises pour renseigner le logiciel | Former avant le CCM 12, les référents SIVL des entreprises à l'utilisation des modules fiscalité et permis spéciaux | | CLFT | IGSEF, BST, DGEF, DUE | 2ème trimestre | Activité déjà réalisée sauf pour les entreprises absentes ou nouvellement créées |
| CCM8_R08 | Vulgariser, avant le CCM 10, le manuel de traitement des cas de non-respect des indicateurs de la grille de légalité et le manuel de procédures de vérification de la légalité des entités forestières | Vulgariser, avant le CCM 13, le manuel de traitement des cas de non-respect des indicateurs de la grille de légalité et le manuel de procédures de vérification de la légalité des entités forestières | | CLFT | IGSEF, BST, DGEF | 4ème trimestre 2021 | Activité déjà réalisée |
| CCM8_R09 | Démarrer, avant le CCM 10, le processus de révision des grilles de légalité, considérant les délais liés aux processus participatif et aux procédures de validation de la Commission européenne | CCM8_R12 (nouveau) Démarrer dès la publication des textes d'application du nouveau code forestier, le processus de révision des grilles de légalité par le groupe de travail mis en place à cet effet | | IGSEF - CLFT - DUE | IGSEF, BST, DGEF, DUE | 4ème trimestre 2021 | En attente de finalisation des textes d'application du nouveau code forestier |
| CCM8_R11 | Mettre en place un groupe de travail incluant toutes les parties prenantes pour harmoniser et améliorer les textes d'application de la Loi portant régime forestier après sa promulgation. | Mettre en place un groupe de travail incluant toutes les parties prenantes pour harmoniser et améliorer les textes d'application de la Loi portant régime forestier après sa promulgation. | | DGEF | BST, DUE, Cabinet MEF, ST | 3ème trimestre 2021 | Le Groupe de Travail Multi-Acteurs a été mis en place par Note de Service de Madame La Ministre de l'Economie Forestière le 4 octobre 2021 |
| CCM8_R12 | Formaliser et valider le calendrier de l'amélioration des textes d'application lors d'un GTC élargi | CCM8_R09 (nouveau) Valider le calendrier pour la finalisation des textes d'application lors d'un GTC élargi, et le diffuser | | DGEF | BST, DUE, Cabinet MEF, ST | 2ème trimestre 2021 | En attente de la feuille de route du Groupe de Travail-Multi-Acteurs (GTMA) |
| CCM8_R13 | Mettre en place une stratégie pour aménager l'ensemble des concessions forestières avant l'émission des autorisations FLEGT. | Finaliser la stratégie pour aménager l'ensemble des concessions forestières, incluant les mesures contraignantes à l'encontre des sociétés qui ne s'impliquent pas et la mettre en oeuvre avant l'émission des autorisations FLEGT | | DGEF | BST, Cabinet MEF | 4ème trimestre 2021 | La stratégie mise en place pour amener les sociétés à aménager leurs concessions comprend : (i) l'assujettissement des autorisations des coupes annuelles à la présentation du rapport sur le niveau d'avancement de l'élaboration du plan d'aménagement de la concession forestière pour les sociétés ayant signé le protocole d'accord avant le 2ème semestre 2021 et à la signature du protocole d'accord pour les sociétés ne l'ayant pas encore fait; (ii) les sanctions à l'encontre des sociétés titulaires des CAT qui n'ont pas élaboré leur plan d'aménagement dans les délais prescrits par les protocoles d'accord, conformément aux dispositions de la loi 33-2020 du 8 juillet 2020 portant code forestier |
| CCM8_R17 | Projet d'appui à l'APV-FLEGT : | | | | | | |
| CCM8_R20 | Développer un espace/programme sur le site APV-FLEGT du Congo pour faire le suivi de la réalisation des indicateurs de la stratégie et développer un outil pour collecter automatiquement les données (en fonction de leur disponibilité officielle) | | | DCV | BST, DUE, ST | 4ème trimestre 2021 | Assistance Technique à mobiliser en soutien à la DCV pour la réalisation de cette recommandation |
| CCM8_R21 | Poursuivre la réorganisation de la DCV en DCI | | | Cabinet MEF | BST, DUE, ST | 4ème trimestre 2021 | La Décision de réorganisation de la DCV en DSI a été prise par Madame La Ministre de l'Economie Forestière lors du CCM 12 et est en attente d'opérationnalisation |

| | | | | | | | |
|----------|---|--|--|-------------|--------------|---------------------|--|
| CCM8_R22 | Allouer un budget spécifique pour garantir l'efficacité de la DCI | | | Cabinet MEF | BST, DUE, ST | 4ème trimestre 2021 | En attente de l'opérationnalisation de la décision de réorganisation de la DCV |
|----------|---|--|--|-------------|--------------|---------------------|--|

